

TABLEAU 2.3: SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 2 ⁽¹⁾

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
5. Construction de la jetée et de l'aire temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat n° 13 : L'apport de matériaux (roches) sur le lit du fleuve (substrat grossier dénudé) pourrait occasionner une perte d'habitats potentiels de reproduction ⁽²⁾ et d'alevinage ⁽³⁾. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la construction de la jetée en dehors de la période sensible (période sensible de la mi-avril à la mi-juillet). • Appliquer des mesures de répulsion pour les poissons au moment des travaux si requis. • Construire la jetée lors des périodes exondées pour la portion applicable. • Retirer les matériaux importés. • Procéder à la décompaction du substrat. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat n° 12 : L'apport de matériaux (roches) sur le lit du fleuve (substrat grossier avec végétation) pourrait occasionner une perte d'habitats potentiels de reproduction ⁽⁴⁾ et d'alevinage ⁽³⁾. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la construction de la jetée en dehors de la période sensible (période sensible de la mi-avril à la mi-juillet). • Appliquer des mesures de répulsion pour les poissons au moment des travaux si requis. • Retirer les matériaux importés. • Procéder à la décompaction du substrat. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat n° 19 : L'apport de matériaux (roches) sur le lit du fleuve pourrait occasionner une modification du substrat (fin dénudé). Considérant le type de substrat et l'absence de végétation, cet habitat ne constitue pas un habitat de frai pour le poisson. 	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la construction de la jetée en dehors de la période sensible (période sensible de la mi-avril à la mi-juillet). • Appliquer des mesures de répulsion pour les poissons au moment des travaux si requis. • Retirer les matériaux importés. 	Nul à mineur
	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de la jetée et de l'aire temporaire dans le littoral peut potentiellement provoquer un obstacle à la migration des poissons ⁽⁵⁾ et modifier localement le courant. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Installer à travers la jetée des ponceaux pour permettre la migration des poissons et minimiser les effets de changements sur le courant. • Limiter la surface nécessaire pour l'aire temporaire tout en s'assurant de réaliser les travaux de façon sécuritaire et en respectant l'aspect technique. 	Mineur

⁽¹⁾ Les activités 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du tableau 2.2 (scénarios 1A et 1B) s'appliquent au scénario 2.

⁽²⁾ Espèce : Achigan à petite bouche. Le suivi effectué à l'automne 2003 a démontré que cet habitat n'était pas utilisé par le Grand Corégone.

⁽³⁾ Espèces : Perchaude, Éperlan arc-en-ciel, Doré jaune, Meunier noir, Méné émeraude, Gaspereau, Fondule barré et Achigan à petite bouche.

⁽⁴⁾ Espèces : Achigan à petite bouche, perchaude.

⁽⁵⁾ Essentiellement pour l'Alose savoureuse. Un suivi de la migration de l'Alose savoureuse sera réalisé au printemps 2004.

TABLEAU 2.3 (SUITE) : SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 2

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
5. Construction de la jetée et de l'aire temporaire (suite)	<ul style="list-style-type: none"> L'empiètement dans le littoral pourrait interférer avec la navigation de plaisance. 	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> Tenir informé les représentants de la Garde côtière. Afficher un avis dans les ports de plaisance et les débarcadères à proximité. Assurer une visibilité constante des installations temporaires sans interférer avec la signalisation en place. 	Mineur à nul
	<ul style="list-style-type: none"> L'aménagement de la jetée et de l'aire temporaire pourrait occasionner une mise en suspension de sédiments. 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Déposer les matériaux sur la partie construite et procéder au nivelage à l'aide d'un bouteur. 	Mineur à nul
10. Excavation de la tranchée ⁽⁶⁾ et remblaiement	<ul style="list-style-type: none"> L'excavation des déblais et le remblaiement de la tranchée peut conduire à une mise en suspension de sédiments. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir l'excavation et le remblaiement de la tranchée en période exondée pour la portion applicable. Obstruer temporairement les ponceaux sous le chemin d'accès pour éviter le transport des sédiments. Prévoir l'entreposage des déblais sur la jetée et en amont de la tranchée. Si les déblais d'origine ne répondent pas aux critères de remblayage de la conduite, utiliser des matériaux propres suffisamment grossiers pour minimiser la mise en suspension de sédiments et favoriser le gain d'habitat de frai. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> Perte temporaire d'habitat pour le poisson. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir l'excavation en dehors de la période sensible de la mi-avril à la mi-juillet. Entreposer le substrat de surface dans un andain différent des matériaux sous-jacents afin de remettre celui en surface lors du remblaiement de la tranchée (applicable pour les habitats 13 et 12). 	Mineur à nul
	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité des poissons 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des mesures de répulsion à l'aide de la machinerie présente sur la jetée avant de débiter l'excavation et le remblaiement. Effectuer un suivi pour dénombrer le nombre de poissons touchés afin de compenser la perte encourue. 	Mineur à nul

⁽⁶⁾ Pour le scénario 2, il n'est pas prévu d'utiliser d'explosifs pour confectionner la tranchée.